

## **Budget du Québec 2008**

### **À la hauteur de ses moyens, la ministre met plein gaz sur l'investissement**

Luc Godbout  
Collaboration spéciale  
ANALYSE

En moins d'un an, la croissance économique anticipée par la ministre des Finances pour l'année 2008 a été significativement revue à la baisse. Alors qu'en mai 2007, elle prévoyait une croissance économique réelle de 2,5 %, sa prévision n'est plus maintenant que 1,5 %.

#### **Marge de manœuvre**

Bien sûr, nul ne pouvait prévoir le ralentissement économique, mais il faut bien comprendre qu'il réduit les revenus autonomes anticipés et donc les dépenses de l'État pouvant être réalisées, tout en maintenant le respect du *déficit zéro*.

Dans ce contexte, il faut lever notre chapeau à l'initiative de présenter des projections quinquennales jusqu'en 2012, d'autant qu'elles révèlent que lors des quatre prochaines années, les dépenses excéderont les revenus.

Or, avant même que le ralentissement économique pointe à l'horizon, nous savions déjà l'an dernier que c'était uniquement grâce à l'utilisation d'une réserve budgétaire non-récurrente de 1 300 millions \$ – provenant essentiellement d'un bénéfice exceptionnel d'Hydro-Québec – que nous équilibrerions le budget de l'an prochain. Le ralentissement économique ne fait qu'accentuer cette difficulté. Et c'est encore une fois grâce à des bénéfices supérieurs d'Hydro-Québec mis en réserve que le solde budgétaire ne sera pas déficitaire pour les années 2008-2009 et 2009-2010.

Du côté des dépenses de programmes pour la prochaine année, c'est encore une fois, la santé, avec 1,3 milliard \$ de l'augmentation des dépenses de 2,3 milliards \$, qui s'accapare de plus de la moitié de la croissance des dépenses.

Cet ajout de 1,3 milliard \$ fait passer le budget du ministère de la santé à 25,5 milliards \$. Avec une croissance annuelle de 5,5 %, la santé augmente significativement plus vite que les autres programmes, que les revenus budgétaires et que le PIB. Or, ça fait déjà plus d'une décennie que la croissance des dépenses publiques de santé augmente plus rapidement que notre richesse collective et tout indique que ça sera encore le cas pour la décennie à venir.

Avec les pressions à la hausse sur les dépenses de santé et l'engagement d'injecter de l'argent en éducation, le plus grand défi de la ministre sera de respecter son plan visant à limiter la croissance de l'ensemble des dépenses de programmes (incluant la santé et l'éducation) autour de 3 % pour les années 2009 à 2012.

Tout ça laisse évidemment bien peu de marge de manœuvre pour de nouvelles initiatives coûteuses. Rien d'étonnant alors qu'on n'y constate aucune réduction d'impôt sur le revenu.

### **Abolir la taxe sur le capital**

La ministre prend acte d'une recommandation du Groupe de travail sur l'investissement des entreprises et, en conséquence, abolit immédiate de la taxe sur le capital pour toutes les entreprises du secteur manufacturier.

Ce n'est guère une surprise et trois raisons expliquent cela.

Premièrement, parce que le PLQ, le PQ et l'ADQ prônaient tous son abolition.

Deuxièmement, depuis mars 2007, le fédéral a mis en place un incitatif financier provisoire pour aider les provinces à abolir leurs taxes sur le capital. Le fédéral agit de la sorte, car compte tenu de la déductibilité de la taxe sur le capital, son abolition a pour effet paradoxal d'accroître l'impôt sur les bénéficiaires que les entreprises rentables versent à Ottawa. Considérant cela, le fédéral offre un incitatif financier correspondant à son gain d'impôt.

Troisièmement, juste avant Noël, l'Ontario annonçait l'élimination de sa taxe sur le capital pour le secteur manufacturier au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

La première chose à faire était donc d'abolir la taxe sur le capital. Même s'il est vrai que l'abolition immédiate de la taxe sur le capital enverra un très bon signal pour l'investissement, il ne faut pas se faire d'illusions et y voir la panacée tant attendue pouvant régler le déficit d'investissements des entreprises au Québec, car au fil des années plus des trois quarts des entreprises québécoises en avaient déjà été exonérées.

Après avoir enlevé ce frein à l'investissement, la ministre se devait d'aller plus loin et inciter les entreprises à investir.

### **Aider l'investissement**

La ministre s'inspire également des recommandations du Groupe de travail sur les aides fiscales en créant un programme destiné à aider les entreprises qui investissent dans de nouveaux équipements.

La pertinence de mettre en place un crédit d'impôt à l'investissement s'appuie sur le fait que le taux d'investissement en machinerie des entreprises québécoises s'établissait, entre 1989 et 2006, en deçà de la moyenne canadienne alors que le taux canadien était déjà pourtant bien en dessous du taux américain.

Le gouvernement du Québec met en place un programme simple où pour chaque nouvelle machinerie, il versera à l'entreprise un crédit d'impôt à l'investissement.

En rendant le crédit d'impôt à l'investissement accessible dans toutes les régions, la ministre cherche à soutenir l'investissement privé dans l'ensemble du Québec. Son taux est de 5 % dans des régions comme l'Estrie ou la Beauce, de 20 % notamment en Mauricie et il atteint 40 % pour les zones les plus éloignées, comme la Gaspésie.

Si l'investissement des entreprises dans leurs équipements est bon pour le Québec en général, il s'avère encore plus nécessaire pour que les régions surmontent les handicaps auxquels elles

sont confrontées, pensons notamment à l'éloignement des marchés. Voilà ce que la modulation prend en compte.

Il s'agit d'une aide généreuse. Par exemple, une entreprise admissible au taux de 40 % qui ferait l'acquisition d'une nouvelle machine de 2,5 millions \$ recevrait un chèque de Québec d'une valeur de 1 million \$.

En agissant de la sorte, la ministre s'attaque à la source du déficit d'investissements en incitant les entreprises à investir davantage. La modernisation des équipements reste cruciale pour faire face à la rapide ascension du dollar canadien qui crée un contexte économique difficile pour bon nombre d'entreprises exportant aux États-Unis.

En revanche, la nouvelle parité des dollars canadien et américain a pour impact positif de réduire le coût des machines et équipements importés, facilitant du même coup l'investissement des entreprises pour la modernisation de leur production.

Avec le crédit d'impôt à l'investissement, la ministre table sur cette conjoncture pour aider les entreprises à se moderniser et qu'elles relèvent ainsi le défi de la mondialisation.

C'est le pari qu'il fallait faire.

Luc Godbout est professeur à la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke

Journal La Tribune, 15 mars 2008